

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2018

Le quinze janvier deux mille dix-huit à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la Présidence de M. Jacques POUGET, Maire.

Etaient présents : Marc ASTRUC, Karine BACH, Magali BOISSET, Patricia CHATELIN, Stéphane DOLO, Michel DURAND, Marie-Christine LAPEYRE, Josiane LINON, Serge LINON, Violette MARCHADIER, Sébastien NODARI, Daniel PASQUIER, Paul PINSARD.

Etaient absents excusés et ont donné procuration :

Charles LONJOU a donné procuration à Sébastien NODARI.

Cristel MARTINEZ a donné procuration à Jacques POUGET.

Philippe PARIAT a donné procuration à Marie-Christine LAPEYRE.

Jean-Luc SEGUY a donné procuration à Paul PINSARD.

Etait absente excusée : Mme Aline JACQUET.

Monsieur Daniel PASQUIER est désigné secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1 – Plan de financement pour l'étude de constat d'état avant la restauration du retable du maître-autel et de la toile peinte de l'église ST QUIRIN.

2 – Complément du plan de financement pour la restauration des 3 chapelles : sollicitation participation de l'association ST QUIRIN.

3 – Proposition d'adhésion au service archives du centre de gestion du Lot.

4 – Demande de renouvellement CUI : autorisation à signer convention avec Pôle emploi.

5 – Adhésion nouvelles communes au SIPA.

6 – Questions diverses

Avant d'aborder dans le détail l'ordre du jour, Monsieur le Maire appelle d'éventuelles observations sur le compte-rendu du conseil municipal du **11 décembre 2017**, en vue de son approbation.

Daniel PASQUIER indique qu'il aurait souhaité à la question 7 concernant l'aménagement de chicanes et d'écluses, qu'il soit fait un vote séparé, car il est favorable aux chicanes mais très réservé sur l'utilité des écluses.

Aucune autre observation n'est faite, le compte-rendu est validé à la majorité avec 3 abstentions celle de Sébastien NODARI, Charles LONJOU et Daniel PASQUIER.

Information sur les décisions prises depuis la dernière séance :

2017-33 : à compter du 20/12/2017, remboursement à Madame MAGNE Aurélie, de la caution de 287.62 €, suite à son départ du logement de la résidence Poilleux.

2017-34 : fixation des tarifs des loyers pour 2018 : **Formule de révision : 126.19 (indice de référence du 2^{ème} trimestre) soit + 0,75 %**

TYPE DE LOYER	ANCIEN TARIF	NOUVEAU TARIF
T3 résidence des Marronniers	301.08	303.34
T4 résidence des Marronniers	348.87	351.49
Garage Résidence des Marronniers	32.04	32.28
T4 Logement St Hilaire	439.58	442.88
T2 immeuble La Vayssade	233.70	235.46
T3 D immeuble La Vayssade	301.08	303.34
T3 G immeuble La Vayssade	286.24	288.39
T4 immeuble La Vayssade	432.32	435.57
T2 (A1) maison Poileux	301.25	303.51
T1 (B2) maison Poileux	146.95	148.06
T1 (C3) maison Poileux	149.39	150.51
T2 (D4) maison Poileux	289.49	291.67
T1 (E5) maison Poileux	154.39	155.55
T2 (F6) maison Poileux	270.76	272.79
Garage collectif de la résidence des Marronniers	404.76	407.80
T4 logement au dessus de la Poste	529.50	533.48
Garage du logement de la Poste	31.77	32.01

2017-35 : De fixer comme suit et sans changement, les tarifs de la redevance assainissement qui seront applicables à compter du **1^{er} janvier 2018** :

- prime fixe premier branchement immeuble à usage d'habitation : 44,74 €,
- prime fixe 2^{ème} branchement et branchement autres immeubles : 23.76 €,
- prime proportionnelle au m3 d'eau consommée : 0.72 €.

Pour 2018, les premières décisions sont les suivantes :

2018-1 : Le 12/01/2018 : signature d'une ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole pour pallier à des difficultés ponctuelles de trésorerie en attendant d'encaisser les recettes de subventions, le montant de la ligne de trésorerie est de 100 000 €.

2018-2 : Je vous informe que j'ai validé les devis pour l'étude de constat d'état avant la restauration d'un retable du maître-autel de l'église ST QUIRIN pour un montant de 6660 € HT, dont 4 960 € HT pour Christian SCHMITTER (lot ébénisterie) et Mme Sandrine CAILHOL (toile peinte) pour 1 700 € HT.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) reçues et traitées par la Communauté de Communes ayant depuis le 01/01/2017 la compétence urbanisme.

ORDRE DU JOUR

1 – Plan de financement pour l'étude de constat d'état avant la restauration du retable du maître-autel et de la toile peinte de l'église ST QUIRIN

Suite à la validation par décision du Maire n° 2018-2 de l'étude de constat d'état avant la restauration du retable du maître-autel et de la toile peinte, Monsieur le Maire rappelle la procédure et propose le plan de financement suivant :

L'offre groupée est la suivante :

- Christian SCHMITTER (Lamagdelaine), Ebénisterie, 4 960 € HT et
- Sandrine CAILHOL (Cassagnes), toile peinte, 1 700 € HT pour un coût global de 6 660 € HT.

- Etat (DRAC Occitanie) : 50 %, soit 3 330 €
- Département du Lot : 20 %, soit 1 332 €
- Fonds libres ou emprunt : 3 330 €
- Total de l'étude TTC : 7 992 €

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité le plan de financement présenté ci-dessus et autorise le Maire à solliciter les financeurs proposés.

2 – Complément du plan de financement pour la restauration des 3 chapelles : sollicitation participation de l'association ST QUIRIN.

La restauration des 3 chapelles s'est achevée avec les derniers paiements réalisés fin décembre. Le montant total de l'opération s'élève à 168 293.05 € HT soit 201 951.66 € TTC.

La proposition de plan de financement définitif :

- ETAT (DRAC Occitanie) : 34 249.55 €
- DEPARTEMENT : 37 940 €
- REGION : 15 187 €
- ASSOCIATION ST QUIRIN : 20 000 €

Montant des aides : 107 376.55 €

Fonds libres et/ou emprunt y compris la TVA : 94 575.11 €

Opération TTC : 201 951.66 €

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité le complément de plan de financement proposé et autorise le Maire à solliciter l'association ST QUIRIN pour compléter le financement de cette opération et signer la convention de participation financière correspondante.

3 – Proposition d'adhésion au service archives du centre de gestion du Lot.

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la création depuis un an d'un nouveau service créé par le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale du Lot pour l'aide et l'accompagnement des collectivités à la tenue des archives conforme à la réglementation.

Cette tenue des archives pour une collectivité est une obligation légale au titre des articles L212-6 et suivants du code du patrimoine et R 1421-9 du code général des collectivités territoriales, qui peut engager la responsabilité du Maire en cas de faute constatée.

Dans un premier temps, le Maire propose de solliciter le service du CDG pour obtenir un diagnostic suivi d'un devis qui déterminera le nombre de jours d'intervention de l'archiviste et le coût.

Après examen et délibération, l'assemblée autorise à l'unanimité le Maire à solliciter un diagnostic afin d'avoir un devis estimatif du temps d'intervention et du coût de la prestation.

4 – Demande de renouvellement CUI : autorisation à signer convention avec Pôle emploi.

La collectivité possède deux contrats CAE-CUI en cours à 20 h/semaine.

Un contrat s'achève au 28/02/2018 après 2 ans d'aide.

Pour l'autre contrat, le 1^{er} semestre s'achève au 28/02/2018 et peut bénéficier d'un autre semestre si les conditions sont remplies, compte tenu des restrictions en la matière sur les contrats aidés.

Après contact avec Pôle emploi, nous attendons l'instruction des dossiers avec l'application de nouvelles mesures.

Dans le cas d'un résultat favorable, je vous propose de m'autoriser à signer de nouvelles conventions avec l'organisme correspondant.

Après examen et délibération, l'assemblée autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention de partenariat avec Pôle Emploi si les aides sont maintenues.

5 – Adhésion nouvelles communes au SIPA.

La commune a été destinataire d'un courrier du SIPA le 13/12/2017 proposant plusieurs adhésions. Le Syndicat intercommunal de protection animale propose l'adhésion des communes suivantes : **FRANCOULES, CONCORES et DOUELLE.**

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité la proposition d'adhésion des nouvelles communes au SIPA,

6 – Questions diverses

Dossier ZONES DEFAVORISEES :

Le conseil municipal a validé à l'unanimité une nouvelle fois une motion en faveur de la défense des agriculteurs pour le rétablissement de Lalbenque sur la carte des zones défavorisées.

Rythmes scolaires : Le conseil d'école se réunit le 23/01/2018. Les directeurs d'école nous sollicitent pour délibérer rapidement afin de déposer le dossier dans les meilleurs délais. Le conseil municipal a validé à la majorité avec une abstention celle de Daniel PASQUIER pour prendre une délibération de principe afin de suivre l'avis du conseil d'école sous réserve qu'il n'y ait pas de conséquences budgétaires.

Conventions : reconduction à l'unanimité de l'accord avec Berger Levrault Magnus de 2018 à 2020 pour le suivi des progiciels (logiciels métiers).

Pour information :

- **L'association l'ASPAS** (l'association pour la protection des animaux sauvages) nous a adressé une copie du courrier adressé à l'association de chasse « St Hubert Lalbenquoises » pour informer qu'une propriétaire domiciliée « chemin de Nèguebout » adhérente à l'ASPAS avait installé des panneaux « REFUGE-CHASSE INTERDITE et souhaite désormais interdire toute forme de chasse sur l'ensemble de ses terrains (12 ha 88 a 96 ca) – section AV.
- **Reconduction contrats 2018** : Prélèvements d'Hygiène Alimentaire au sein de la cantine scolaire et également prélèvements et analyses d'eaux chaudes sanitaires en vue de la recherche de Légionelles.
De plus, à compter du 01/01/2018, les établissements recevant du public tels que écoles maternelles, écoles élémentaires, garderies sont tenus d'effectuer la surveillance de la qualité de l'air intérieur. Le laboratoire d'analyses du département nous propose leur accompagnement, ainsi que des établissements privés, à étudier.
- **SYDED** : avis au public : le SYDED a déposé un dossier de demande d'enregistrement afin de renouveler et d'étendre pour une durée de 19 ans, une installation de stockage de déchets inertes située sur la commune de LALBENQUE, au n° 1699 route de CAHORS, au titre de la rubrique de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Cette demande sera soumise à une consultation du public du **13/02 au 13/03** sur les deux communes (LALBENQUE et CIEURAC).

LALBENQUE : les documents seront à disposition du public à partir du 13/02 suivant les horaires d'ouverture de la mairie : **lundi au vendredi : 9 h à 12 h / mardi-mercredi-vendredi : 14 h à 16 h 30 et deux permanences le samedi matin 9 h à 12 h (1^{er} et 3^{ème} samedis du mois).**

- **Les amis de Lalbenque** : nous ont adressé un courrier dans lequel ils souhaitent participer aux études concernant la rénovation de la maison Boissy, dossier inscrit à la programmation de la DETR 2018.

A LALBENQUE, le 20 Janvier 2018
Le Maire,

Jacques POUGET.